

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU  
CONGO

La répression s'intensifie

Index AI : AFR 62/03/00

Embargo : 10 janvier 2000  
(00H01 GMT)

Opposants politiques, journalistes, défenseurs des droits humains et militants syndicaux pacifiques font l'objet d'une violente campagne de répression orchestrée par le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC), a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport publié ce jour (10 janvier 2000).

« En s'employant à réduire systématiquement au silence ses opposants, le gouvernement prive le peuple congolais d'un moyen de mettre un terme au conflit armé, aux atteintes aux droits humains et au pillage généralisé des ressources du pays auquel se livre une élite politique, économique et militaire à la fois locale et étrangère », a indiqué l'Organisation.

Le rapport, qui se fonde en partie sur la visite effectuée par Amnesty International en RDC au

mois d'août 1999, met l'accent sur les atteintes à la liberté d'expression et d'association perpétrées après l'offensive militaire d'août 1998. Celle-ci avait été lancée par certaines sections dissidentes des Forces armées congolaises (FAC), avec le soutien des troupes gouvernementales du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, dans le but de renverser le président Laurent-Désiré Kabila.

« Le conflit qui oppose le gouvernement de la RDC aux groupes armés d'opposition et aux forces régulières étrangères a certes aggravé la situation, mais cette guerre sert de prétexte aux autorités pour soumettre les Congolais à une répression injustifiée. La majorité des victimes de cette répression sont elles-mêmes hostiles au conflit, a ajouté l'organisation de défense des droits humains. La plupart des violations des droits humains

*perpétrées par les forces de sécurité ont lieu dans des régions très éloignées des zones de conflit et ont commencé bien avant le début du conflit armé en août 1998. »*

Toute forme de dissension, qu'elle soit réelle ou supposée, est sévèrement réprimée par les forces de sécurité, qui se livrent à des manœuvres d'intimidation et de harcèlement ou procèdent à des incarcérations. La plupart des détracteurs présumés du gouvernement sont détenus sans inculpation ni jugement ; certains sont cependant traduits en justice et condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, souvent par la

La répression exercée à l'encontre des journalistes s'est considérablement intensifiée depuis le mois d'août 1998. Des dizaines de personnes ont été arrêtées pour avoir exprimé des critiques à l'égard du gouvernement dans leurs articles ou leurs publications. Ainsi, le directeur de *L'Alarme*, Clovis Kadda, a été appréhendé le 22 septembre 1999 par des militaires ; il aurait été violemment battu, et même cinglé de 57 coups de fouet, en raison des liens de

Cour d'ordre militaire, un tribunal d'exception. Le passage à tabac des détenus est monnaie courante, de même que d'autres formes de torture, notamment le viol.

Amnesty International déplore que le président n'ait pris aucune mesure pour empêcher les très nombreuses forces de sécurité de commettre des violations des droits humains. Parmi ces forces figurent l'Agence nationale de renseignements (ANR) et la Détection militaire des activités anti-patrie (DEMIAP). Elles sont placées sous la responsabilité directe du président et ne sont pas habilitées à procéder à des arrestations.

parenté qui l'unissent à l'un des commandants de l'opposition armée.

D'autres collaborateurs de ce même journal ont été persécutés, notamment son rédacteur en chef, Bonsange Yema. Celui-ci a dû se réfugier dans la clandestinité, par crainte de subir une nouvelle arrestation ; des tortures ont été infligées à ses proches dans le but de les contraindre à révéler l'endroit où il

se cachait.

Le gouvernement de la RDC a également fait appel à la Cour d'ordre militaire pour sanctionner certains journalistes et en amener d'autres, par la peur, à s'autocensurer. Thierry Kyalumba, rédacteur en chef du journal *La Vision*, a été jugé par la Cour d'ordre militaire et condamné à quatre années d'emprisonnement. Son seul tort était d'avoir publié un article démentant la mort d'un dirigeant de l'opposition armée, annoncée par des sources gouvernementales.

*« Le recours à des juridictions militaires, dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel et dont les juges, membres de l'armée, sont nommés par le président, ne peut laisser aucun doute sur la détermination du gouvernement à museler toute forme de dissension. »*

Des responsables ou des militants bien connus de partis politiques d'opposition ont également été pris pour cibles par les forces de sécurité. Ils se voient souvent interdire de circuler, que ce soit à l'intérieur du pays ou à

l'étranger, quand leur passeport n'est pas confisqué par les autorités.

Stéphane Ibanga et Mutua Ngwefa ont été arrêtés le 17 mai 1999 à Kinshasa, en compagnie de cinq autres personnes, et accusés de sympathies envers le Parti lumumbiste unifié (PALU), formation politique de l'opposition. Après avoir été conduits dans un centre de détention, ils ont été placés dans des cellules sales et surpeuplées. Ils ont été battus quotidiennement à coups de crosse de fusil et de ceinture. Ils ont été relâchés au bout de deux semaines, sans avoir été inculpés d'une quelconque infraction ; Stéphane Ibanga a rapporté avoir été si violemment torturé qu'au moment de sa libération, incapable de marcher, il n'a pu quitter le centre de détention qu'en se traînant sur les genoux. Au moins 76 autres membres du PALU ont été interpellés courant juillet.

Si 156 militants du PALU et autres prisonniers politiques ont été libérés en décembre, Amnesty International reste préoccupée par le fait que d'autres demeurent en détention et que les activités

politiques non violentes continuent de faire l'objet de restrictions.

Des défenseurs des droits humains, notamment des militants syndicaux, ont été victimes de menaces de mort, d'actes de violence et d'intimidation et de placements en détention. Treize membres du syndicat étudiant de l'université de Lubumbashi ont été arrêtés le 5 novembre 1998 et détenus plusieurs jours durant par l'Agence nationale de renseignements. Ils auraient été sévèrement torturés : ainsi, une

L'Organisation demande instamment au gouvernement de la RDC de cesser de réprimer la liberté d'expression et d'association et de veiller à ce que soient traduits en justice les membres de ses forces de sécurité qui commettent des violations des droits humains. ?

Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire du rapport d'Amnesty International intitulé *République démocratique du Congo. Le gouvernement terrorise ses détracteurs* (Index AI : AFR 62/01/00) veuillez contacter le service de presse de

femme enceinte, Manuunga, aurait perdu l'enfant qu'elle portait après avoir été violée.

« Le président Laurent-Désiré Kabila est arrivé au pouvoir au mois de mai 1997 en promettant de mettre fin à trente-deux ans de dictature et de violations des droits de la personne humaine. En réalité, la situation des droits humains a continué de se dégrader en raison de la politique systématique et délibérée menée dans ce sens », a souligné Amnesty International.

L'Organisation à Londres au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).